

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 30 novembre 2023

OBJET : AFFAIRE N° 5.3

**Créances irrécouvrables – Admissions
en non-valeurs et créances éteintes –
Budget principal**

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Trente Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 18h00, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

PRESENTS

M. AURE Fabien (2^{ème} Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3^{ème} Adjt) - M. VAITY Bruno (6^{ème} Adjt) - Mme JANNIN Jocelyne (7^{ème} Adjt) - Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph - Mme ZITTE Danielle - Mme FLORESTAN Nadine - Mme DE LAVERGNE Agathe - M. ZEPHIR Jackson - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - Mme FURCY Florelle - M. SADEYEN Frédéric - M. POTHIN Joseph - Mme RAMANY Nathalie - Mme FRUTEAU Nadège - Mme FAIN Marie Yveline.

EXCUSES

M. M'BAJOURMBE Bryan (Procuration donnée à M. VAITY Bruno)
M. MAURIN Jorris (Procuration donnée à M. PAUSE Daniel)
M. BOURGOGNE Pierre
M. AURE Yves
Mme DEPEHI Bernadette

ABSENTS

M. FONTAINE Christopher - Mme SANDANCE Chantal - M. RAMAKISTIN Roland - M. CLAIN Patrick - Mme VAITY Cathy.

NOTA : Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal a été affichée le 06 décembre 2023, que la convocation a été faite le 24 novembre 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents est de 19.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20231130-de-301123-5_3-DE
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023

Le Maire expose :

En date du 30 octobre 2023, le comptable du service de gestion comptable de Le Port a transmis un état des créances irrécouvrables pour lesquels il sollicite l'admission en non-valeur.

Pour mémoire, il vous est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public, il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue deux types :

- ↳ Les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement. Le détail des motifs est précisé dans le tableau en annexe.
- ↳ Les créances éteintes. On constate l'extinction de ces créances, définitivement effacées, consécutivement à la liquidation judiciaire de fournisseurs ou de sociétés titulaires de marchés publics. Ces créances sont annulées par décision judiciaire (clôture insuffisance d'actif, surendettement décision d'effacement de dette). Pour ces créances éteintes, la ville et la trésorerie ne pourront plus tenter d'action de recouvrement. Le détail des motifs est précisé dans le tableau en annexe.

Le montant des admissions en non-valeur s'élève à 4 236,32 € sur la période de 2011 à 2016, tandis que les créances éteintes représentent un montant de 5 777,84 € pour le budget principal. Soit un total de : 10 014,16 €.

Interventions : Néant

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise l'admission en non-valeur et les créances éteintes pour les montants suivants :

Budget	Compte	Montant
Budget principal	6541 - Créances admises en non-valeur	4 236,32 €
	6542 - Créances éteintes	5 777,84 €

- autorise l'inscription, en décision modificative, des crédits au budget principal de 2023 aux comptes 6541 et 6542, pour les créances afférentes à ce budget ;

- autorise le Maire à effectuer toutes opérations d'écritures pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire

Gertrude HOARAU

Le Maire

Daniel PAUSE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20231130-de-301123-5_3-DE
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023

Liste des pièces présentées en non valeur par le comptable public
Budget 11300 – compte 6541
Exercice 2023
33 titres pour un total de 4 236,32 €

Numéro de la liste 279830113

Exercice	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2011	T-368	119,70 €	Combinaison infructueuse d actes
2011	T-505	131,40 €	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-349	54,00 €	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-188	138,00 €	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-190	69,00 €	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-192	54,00 €	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-71	159,60 €	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-198	108,00 €	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-31	119,70 €	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-413	54,00 €	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-76	152,95 €	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-365	75,90 €	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-210	63,56 €	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-34	43,80 €	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-415	54,00 €	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-331	69,00 €	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-300	69,00 €	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-437	28,75 €	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-9	118,80 €	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-448	366,30 €	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-321	45,00 €	Combinaison infructueuse d actes
2013	T-275	382,00 €	Combinaison infructueuse d actes
2015	T-257	480,70 €	Combinaison infructueuse d actes
2016	T-405	273,60 €	Combinaison infructueuse d actes
2016	T-616	181,16 €	Combinaison infructueuse d actes
2016	T-507	136,80 €	Combinaison infructueuse d actes
2016	T-634	68,40 €	Combinaison infructueuse d actes
2016	T-657	87,40 €	Combinaison infructueuse d actes
2016	T-664	45,60 €	Combinaison infructueuse d actes
2016	T-663	68,40 €	Combinaison infructueuse d actes
2016	T-687	87,40 €	Combinaison infructueuse d actes
2016	T-693	136,80 €	Combinaison infructueuse d actes
2016	T-717	193,60 €	Combinaison infructueuse d actes

Total	4 236,32 €
--------------	-------------------

A Le Port, le 30 octobre 2023
Gaëtan HORELLOU, comptable du SGC LE PORT

Créances éteintes

Liste des pièces présentées en non valeur par le comptable public
Budget 11300 – compte 6542
Exercice 2023
28 titres pour un total de 5 777,84 €

Numéro de la liste 280010113

Exercice	N° de pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2012	T-619	70,27 €	Surendettement et décision effacement de dette
2012	T-69	7,50 €	Surendettement et décision effacement de dette
2016	T-692	46,80 €	Surendettement et décision effacement de dette
2017	T-816	78,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
2017	T-644	167,40 €	Surendettement et décision effacement de dette
2017	T-1115	69,30 €	Surendettement et décision effacement de dette
2017	T-661	83,70 €	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-1056	55,80 €	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-1009	79,20 €	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-1229	113,40 €	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-276	158,40 €	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-1301	144,90 €	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-689	111,60 €	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-488	37,80 €	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-1188	25,20 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-872	71,30 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-141	103,50 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-419	69,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-116	3 923,58 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2020	T-1018	45,74 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-945	44,20 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-983	28,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-937	25,72 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-319	36,80 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-1056	41,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-948	39,63 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-501	28,80 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-1345	71,30 €	Surendettement et décision effacement de dette

5 777,84 €

A Le Port, le 30 octobre 2023
Gaëtan HORELLOU, comptable du SGC LE PORT